



Bains libres – Printemps 2019

 – Du lundi 1^{er} avril au dimanche 23 juin

Annulation à partir du vendredi 3 mai 15 h 30 au dimanche 5 mai 19 h 15 inclus.

Fermé le 24 juin

Jour	Bassin récréatif	Bassin sportif	Couloirs
Lundi	16 h 30 à 17 h 45	11 h à 11 h 55 - *50 ans et plus	7
		12 h 15 à 13 h 25	7
		16 h 30 à 17 h 45 - *Entraînement adulte	10, 5, 4
		20 h 10 à 21 h 35	7
Mardi		12 h 15 à 13 h 25	7
Mercredi	12 h 15 à 13 h 25 16 h 30 à 17 h 45	11 h à 11 h 55 - *50 ans et plus	7
		12 h 15 à 13 h 25	7
		16 h 30 à 17 h 45 - *Entraînement adulte	10, 5, 3
		20 h 10 à 21 h 35	7
Jeudi		12 h 15 à 13 h 25	7
Vendredi	15 h 30 à 16 h 45 20 h 10 à 21 h 40	11 h à 11 h 55 - *50 ans et plus	7
		12 h 15 à 13 h 25	7
		15 h 30 à 16 h 45	5
		20 h 10 à 21 h 40	3T
Samedi	9 h 30 à 10 h 55 13 h 30 à 15 h 30 18 h à 20 h	13 h 30 à 15 h 30	3T
		18 h à 20 h	3T
Dimanche	9 h 30 à 10 h 55 13 h 30 à 15 h 30 19 h 15 à 20 h 45	13 h 30 à 15 h 30	3T
		19 h 15 à 20 h 45	3T

LÉGENDE

7	7 couloirs pour entraînement en longueur et espace de 3 couloirs libres – exercices
3T	3 couloirs pour entraînement, tremplins et espace libre – exercices
*50 ans et plus	Exclusif aux 50 ans et plus
*Entraînement adulte	Exclusif aux adultes (entraînement en longueur)
*Lundi et mercredi 16 h 30	Les exercices se font dans le bassin récréatif.

Les sauveteurs peuvent modifier la configuration du bassin sportif ou fermer les tremplins s'ils le jugent approprié selon l'achalandage.

HORAIRE MODIFIABLE SANS PRÉAVIS.



Résidents : Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette, ayez en main votre preuve de résidence. Les citoyens de **Québec** ont le statut « **RÉSIDENT** » **UNIQUEMENT** pour les bains se déroulant du lundi 11 h au vendredi 12 h 15 (inclusivement). En dehors de ces heures, la tarification pour les non-résidents s'applique.

Tarification non-résidents – Argent comptant seulement

0 – 4 ans	gratuit	
5 – 17 ans	3,75 \$	carte 11 bains 37,50 \$
18 – 64 ans	4,75 \$	carte 11 bains 47,50 \$
65 ans et plus	3,75 \$	carte 11 bains 37,50 \$

Cadenas recommandé dans les vestiaires.

Les casiers doivent être libérés à la fin de votre activité sans quoi le cadenas sera coupé et le contenu sera déposé dans la section objets perdus.

Réglementation – Accès aux bassins récréatif et sportif

Température du bassin récréatif : 84.5° F
Température du bassin sportif : 83° F

- S.V.P, déposez vos chaussures, bottes ou tout autre soulier de rue dans les casiers du hall aquatique. Pieds nus ou sandales de piscine seulement aux vestiaires.
- Tout contenant de verre est strictement interdit aux vestiaires et dans l'enceinte de la piscine.
- **Vestiaires** : il est fortement suggéré de sécuriser votre casier avec un cadenas. Les casiers doivent être libérés à la fin de votre activité sans quoi le cadenas sera coupé et le contenu sera déposé dans la section objets perdus. La nourriture n'y est pas permise.
- **SEULS LES BAIGNEURS SERONT ADMIS DANS L'ENCEINTE DE LA PISCINE**
- Les **cheveux mi-longs et longs** doivent être attachés en toque/chignon ou en tresses, autrement vous devrez avoir votre casque de bain.
- **La douche** est fortement recommandée avant la baignade.
- **La marche** est de mise dans l'enceinte de la piscine et les vestiaires.
- **Les plongeurs** sont autorisés en partie profonde seulement.
- **Les palmes** grandeur adulte sont autorisées dans les couloirs d'entraînement seulement.
- **Les masques de plongée** acceptés sont ceux identifiés « TEMPERED OU TREMPÉ »

- **Les enfants de 8 ans et moins** doivent être accompagnés **DANS L'EAU** et à proximité d'une **personne responsable de 15 ans et plus**. La personne responsable doit avoir un contact visuel en tout temps et être à portée de mains.
- **Les enfants de 9 à 11 ans** doivent être accompagnés et **SURVEILLÉS** par une **personne responsable de 15 ans et plus**. La personne responsable doit être en maillot/short.
- **Le ratio d'accompagnement** est de **1 adulte/personne responsable pour 3 enfants de 8 ans et moins**. Au-delà de ce ratio, une veste de flottaison (VFI) sera requise pour les enfants.
- **Le sauveteur** a autorité pour faire respecter la réglementation et prescrire une veste de flottaison individuelle (VFI) s'il le juge essentiel à la sécurité du baigneur.

- **Tremplin de 1 mètre** : être à l'aise en eau profonde. Veste de flottaison individuelle (VFI) autorisée.
- **Tremplin de 3 mètres** : 10 ans et plus et être un très bon nageur. La veste de flottaison individuelle (VFI) n'est pas autorisée.
- Un baigneur à la fois à la fois sur les tremplins, veuillez patienter sur la promenade.
- La marche est de mise sur les tremplins.
- Un seul saut est permis sur les tremplins.
- Attendre que le plongeur soit rendu à l'échelle avant d'effectuer votre saut ou plongeon.
- Seuls les plongeurs de face sont permis.

- **Maman, papa, poussette et coquille jusqu'à la piscine** pour assurer la sécurité de vos petits. Évitez de les transporter dans vos bras et donnez-leur la main lorsqu'ils sont habilités à marcher.
- **La couche aquatique** de type **LITTLE SWIMMER** est obligatoire pour que votre bébé/enfant puisse accéder aux bassins. **Lorsqu'un dégât fécal survient, l'évacuation du bassin est requise et la fermeture temporaire s'en suit pour effectuer la désinfection. Il en est de même pour un dégât vomitif.**
- **Toilette**, s.v.p., veuillez aller à la toilette avec votre enfant **AVANT** l'activité.